



RISQUE SISMIQUE

Depuis quelques années, la sismicité en France a été revue à la hausse, et définie en 5 zones. La commune de Marcilly est classée en risque faible, de part sa proximité avec les Alpes. En cas de secousses ressenties, s'informer par le biais des radios nationales, et éviter de téléphoner pour ne pas encombrer les lignes. Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

CARTE DE LA RÉGION (RHÔNE, AIN, SAVOIE) ??



RISQUE CANICULE

Les fortes chaleurs répétées durant plusieurs jours constituent une agression pour l'organisme de certaines personnes, due à l'âge, à une insuffisance cardiaque, à une maladie chronique, etc.

Toute personne concernée ou isolée peut se faire recenser en mairie (Tél. 04 78 43 11 77) sur le registre dédié à cet effet, afin d'être contactée lors d'épisode caniculaire et prise en charge si besoin.

Dès l'annonce d'une vigilance orange, il est primordial de suivre les conseils de prudence qui consistent à ne pas sortir aux heures les plus chaudes, à s'humidifier plusieurs fois par jour, à boire même en l'absence de soif, à fermer les volets la journée et provoquer des courants d'air la nuit.



RISQUE PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Comme les arrêts de catastrophe naturelle en témoignent (voir dates entre parenthèses), la commune de Marcilly d'Azergues est exposée également aux risques météorologiques que sont les tempêtes de vent (en 1982) ou mini-tornade, les chutes de grêle ou neige importantes (en 1982), et d'autres encore.

Dès connaissance de l'approche d'un tel événement, différer tous déplacements ou sorties de loisirs, mettre à l'abri tous mobiliers

ou matériaux qui pourraient être emportés, fermer toutes portes et volets, téléphoner aux pompiers uniquement en cas de danger (N° 112), laisser les accès libres pour les secours, prévoir le strict minimum à emmener en cas d'évacuation.

Ne jamais négliger l'annonce d'une vigilance, qu'elle soit orange ou rouge (voir rappel page ci-contre)



RISQUE INDUSTRIEL

Il n'existe pas d'établissements répertoriés ou classés SEVESO sur la commune de Marcilly d'Azergues ou ses environs (les plus proches étant Bayer Crop Science à LIMAS et Univar à GENAY).

Toutefois, plusieurs entreprises situées au sein de la ZAC des Iles, possèdent des stocks de matériaux ou liquides inflammables pour les besoins de leur production, pouvant générer un risque de dégagement de fumées ou vapeurs toxiques, fuite de produits, incendie ou explosion.

Les risques cités ci-dessus même à plus petite échelle (simple incendie d'une maison d'habitation) doivent être pris au sérieux par tous et conduire à respecter les consignes suivantes : s'éloigner de la zone sinistrée, faciliter l'accès des pompiers, se calfeutrer dans un bâtiment, respecter les ordres des secours en cas d'établissement d'un périmètre de sécurité.

Témoin d'un sinistre quel qu'il soit, appeler immédiatement les secours (N° 112)

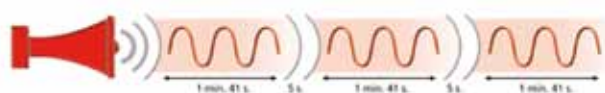
ÊTRE BIEN INFORMÉ, POUR MIEUX RÉAGIR !

Le document d'information que vous tenez entre les mains est très important. Dans votre intérêt conservez-le, afin de pouvoir vous y reporter le moment venu. Cette brochure est la synthèse du Plan Communal de Sauvegarde consultable en mairie. La commune de MARCILLY D'AZERGUES peut être impactée par un des risques répertoriés dans ce DICRIM, que chacun d'entre nous se doit de connaître. En cas d'alerte, la mairie met en place une cellule de crise pour répondre aux besoins de la population, mais nous devons être conscients que nous serons toujours les premiers acteurs de notre propre sécurité, en sui-

vant les consignes édictées dans ce document et surtout en anticipant lors de l'annonce de vigilances météorologiques ou de l'alerte de la sirène.

Cette sirène d'alerte aux populations installée par l'état en 2016 sur la toiture de la salle des fêtes, permet d'informer les Marcillois de la survenue d'un événement grave (accident de transports de matières dangereuses, dégagement de fumées d'incendie ou de vapeurs toxiques...) ou d'un danger imminent (risque d'inondation, risque d'explosion...). Elle peut être déclenchée soit à distance par la préfecture, soit sur place par le Maire ou son représentant en cas d'urgence.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE, COMMENT LE RECONNAÎTRE ?



Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de 3 séquences d'une minute et 41 secondes chacune, séparées d'un silence de 5 secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Un essai a lieu chaque premier mercredi du mois à midi, et ne dure qu'une minute et 41 secondes.

EN CAS D'ALERTE, COMMENT RÉAGIR ?

- Rejoindre sans délai un bâtiment, et surtout ne pas rester dans un véhicule
- Fermer tous les ouvrants et colmater les interstices ou les ventilations
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité par le biais du PPMS
- Se mettre si possible à l'écoute d'une des radios nationales (France Inter 99.8 ou France Info 103.4)
- Appeler les secours (N°112) uniquement en cas d'urgence, afin de laisser les réseaux libres
- Attendre l'ordre des autorités ou la fin d'alerte de la sirène, pour sortir du bâtiment

LES VIGILANCES MÉTÉO, COMMENT LES INTERPRÉTER ?

JAUNE
Être attentif aux phénomènes météorologiques qui pourraient évoluer prochainement

ORANGE
Être vigilant aux risques annoncés, et suivre les conseils de prudence avec rigueur

ROUGE
Être prêt à réagir dans l'urgence, en s'informant de l'évolution des conditions exceptionnelles

MAIRIE DE
MARCILLY D'AZERGUES
04 78 43 11 77



COMMUNE DE MARCILLY D'AZERGUES

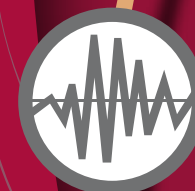
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS



RISQUE INONDATION



RISQUE TRANSPORTS
MATIÈRES DANGEREUSES



RISQUE SISMIQUE



RISQUE CANICULE



RISQUE PHÉNOMÈNES
MÉTÉOROLOGIQUES



RISQUE INDUSTRIEL

DOCUMENT À CONSERVER



RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune de MARCILLY D'AZERGUES a été répertoriée pour le risque de transports de matières dangereuses (T.M.D.), pour plusieurs raisons :

- Premièrement, en rapport avec le transport de certains produits liquides (hydrocarbures, acides) ou solides (engrais, peroxydes organiques) transitant sur les routes départementales RD16 (entre Chasselay et Civrieux d'Azergues) et RD306 (entre Lissieu et Dardilly), sur l'autoroute A6 (entre Lyon et Villefranche S/S) et enfin sur la voie ferrée (entre Lozanne et St Germain au Mont d'Or).
- Deuxièmement, en rapport avec le transport de gaz naturel par canalisation enterrée (diamètre 30 cm) sous haute pression (54 bars), qui traverse notre commune dans le sens longitudinal (voir carte ci-contre), balisée sur le terrain par les bornes jaunes disposées entre chaque parcelle. Ces repères doivent prévenir tout accident lors de travaux de terrassement ou d'entretien de réseaux (une distance de sécurité consultable en mairie, doit être rigoureusement respectée lors de chaque construction située à proximité).

Dans ces différents cas, l'organisation des secours va être ordonnée par le plan ORSEC T.M.D. départemental dirigé par le préfet, qui ordonnera d'activer le Plan Communal de Sauvegarde en mairie. En fonction de la nature des produits en cause, les risques peuvent être multiples : incendie, explosion, fuite de produits, dégagement de fumées ou de vapeurs toxiques, pollution de l'air ou de l'eau, radioactivité, corrosion, caractérisés par un périmètre de sécurité pouvant varier de 100 à 500 mètres.

Il faut être conscient que ces risques même minimisés, peuvent exister sur l'ensemble du territoire de la commune lors d'une livraison de fuel ou de gaz chez un particulier, malgré un volume restreint.

Il en est de même lors d'une éventuelle fuite de gaz, sur une canalisation de distribution chez un riverain (localisée dans le bourg et quelques rues de la commune, à partir du chemin profond).

En conséquence, il est important de respecter les consignes générales suivantes, dès lors que vous êtes témoin de l'évènement, ou informés par la sirène d'alerte ou par mégaphone des services de secours ou tout autre moyen d'information.

- **Se protéger et faire éloigner les personnes à proximité (éviter le sur-accident)**
- **Rejoindre sans délai le bâtiment le plus proche, et surtout ne pas rester dans un véhicule**
- **Donner ou faire donner l'alerte des secours (N° 112), en dehors de la zone de danger**
- **Ne pas fumer, allumer de feu ou provoquer des étincelles**
- **Fermer tous les ouvrants et colmater les interstices ou les ventilations**
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité par le biais du PPMS**
- **Se mettre si possible à l'écoute d'une de ces radios (France Inter 99.8 ou France info 103.4)**
- **Ne pas téléphoner afin de laisser les réseaux libres pour les services de secours**
- **Attendre l'ordre des autorités ou la fin d'alerte de la sirène, pour sortir du bâtiment**



RISQUE INONDATION

La commune de MARCILLY D'AZERGUES a déjà connu des inondations à répétition, et elle se doit d'en conserver la mémoire (voir dates entre parenthèses et repère de la dernière crue positionné sur le terrain). Que ce soit à cause de la rivière AZERGUES (en novembre 2008, en décembre 2003, ou en mai 1983) ou à cause de ses deux principaux affluents sur la commune, que sont les deux ruisseaux suivants : LE MALIGNEUX (ou SEMANET) venant de CIVRIEUX D'AZERGUES (en 1989, 1995, 1991) ou LE CHILLON coulant dans le vallon de Janzé (en juin 2000).

Le risque majeur représenté par la rivière

de la route de Chazay, les 3 maisons du chemin du four à chaux vers le stade et l'ensemble des occupants domiciliés «Les jardins de Clara» à proximité de la salle des fêtes (voir carte ci-contre du lit majeur de l'Azergues dit zone rouge).

Lors d'une crue, la solidarité et l'entraide de tous les riverains doit permettre la survie de chacun.

Ces inondations dites torrentielles se produisent en quelques heures, suite à une pluviométrie importante (égale ou supérieure à 80 litres au m²) ou encore suite à un orage violent.



Il est conseillé lors de la montée des eaux, de consulter régulièrement Météo Rhône au **08 99 71 02 69** ou les bulletins diffusés régulièrement sur le site **www.meteo.fr**

Tracé de la canalisation de gaz et son périmètre de sécurité surligné en jaune



Lit majeur de l'Azergues représentant la surface potentiellement inondable

En conséquence, il est important de respecter les consignes de prévention suivantes, dès lors que la vigilance météo est alarmante, ou informés par la sirène d'alerte ou tout autre moyen d'information.

- **Déplacer tous véhicules ou mobiliers qui pourraient être emportés par la crue**
- **Ne chercher pas à traverser le courant avec votre voiture, par risque d'être emporté**
- **Rejoindre l'étage d'un bâtiment, en laissant les accès ouverts pour les secours**
- **Couper gaz et électricité, et si possible élever les appareils ménagers**
- **Téléphoner aux secours uniquement en cas de danger (numéro : 112)**
- **Prévoir le strict minimum à emmener, en cas d'évacuation**
- **Attendre l'ordre des autorités ou la fin d'alerte de la sirène**